

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décret en date du 18 juin 2020
portant nomination dans la Légion d'honneur

Est nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur
au grade de chevalier, la ville de LONDRES (Royaume-Uni)

Grâce à l'accueil du Gouvernement britannique, c'est d'Angleterre que le général de Gaulle entreprit, en juin 1940, de sauver l'honneur de la France.

De LONDRES, il put démarrer la « tâche nationale » qu'il s'était fixée : regrouper une force française autour de lui pour continuer le combat contre l'ennemi et rendre l'espoir aux Français.

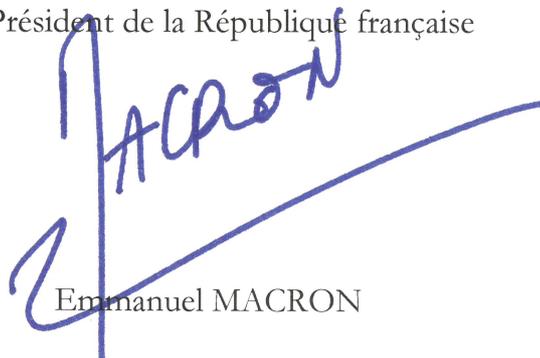
Par l'exemple de la famille royale et du Gouvernement britannique, par la bienveillance des Londoniens et l'accueil qu'ils réservèrent toujours aux Français, par la solidarité et la force morale dont firent preuve ses habitants, LONDRES permit à la France Libre de se constituer :

« Une ville où j'ai vécu, pendant notre lutte commune, où j'ai admiré, sous les ravages des attaques sans cesse renouvelées, le courage et l'effort sans cesse déployés par ses habitants, où moi-même et mes compagnons avons puisé tant d'encouragements dans notre propre entreprise ».

LONDRES, capitale du Royaume-Uni devenue symbole de la défense de la liberté, ville dont le seul nom redonnait l'espérance aux Français sous le joug de l'Occupation, associé pour eux pour toujours à Radio Londres, a mérité la reconnaissance de la République française.

Les Français savent ce qu'ils doivent au peuple britannique et ne l'oublieront jamais.

Le Président de la République française



Emmanuel MACRON

